
Compte-rendu de l'assemblée générale de CEC scrl du 10/06/2022

L'assemblée générale s'est tenue dans une salle de la Maison du peuple à Poulseur et a débuté vers 20h15.

Bilan des présences : 27 coopérateurs étaient présents à l'A.G, porteurs de 6 procurations au total, soit 33 votants.

Une visite de la centrale de Chanxhe a été réalisée en préambule à l'AG, de 19 à 19h45.

1. Mot d'accueil et communications

Sébastien Epicum, Président de CEC, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il souligne le contexte propice au développement du modèle citoyen prôné par les coopératives comme CEC, avec la transition énergétique en cours, l'augmentation du prix des énergies fossiles, la problématique de la sécurité d'approvisionnement et l'apparition des communautés d'énergie renouvelables (CER).

Il rappelle également quelques règles de fonctionnement de la coopérative :

- CEC est gérée par un CA mais toutes les décisions se prennent en AG ;
- En AG, 1 coopérateur = 1 voix, peu importe le nombre de parts détenues ;
- La distribution de dividende se décide en AG sur base d'un bénéfice annuel et d'un bilan positif.

2. Approbation de la composition du Bureau

Sébastien Epicum assure la Présidence de la séance.

Personne ne se proposant, Sébastien Epicum assurera le secrétariat de la séance.

Jean Baptiste Stephen est désigné comme scrutateur.

La composition du bureau est approuvée à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 2021

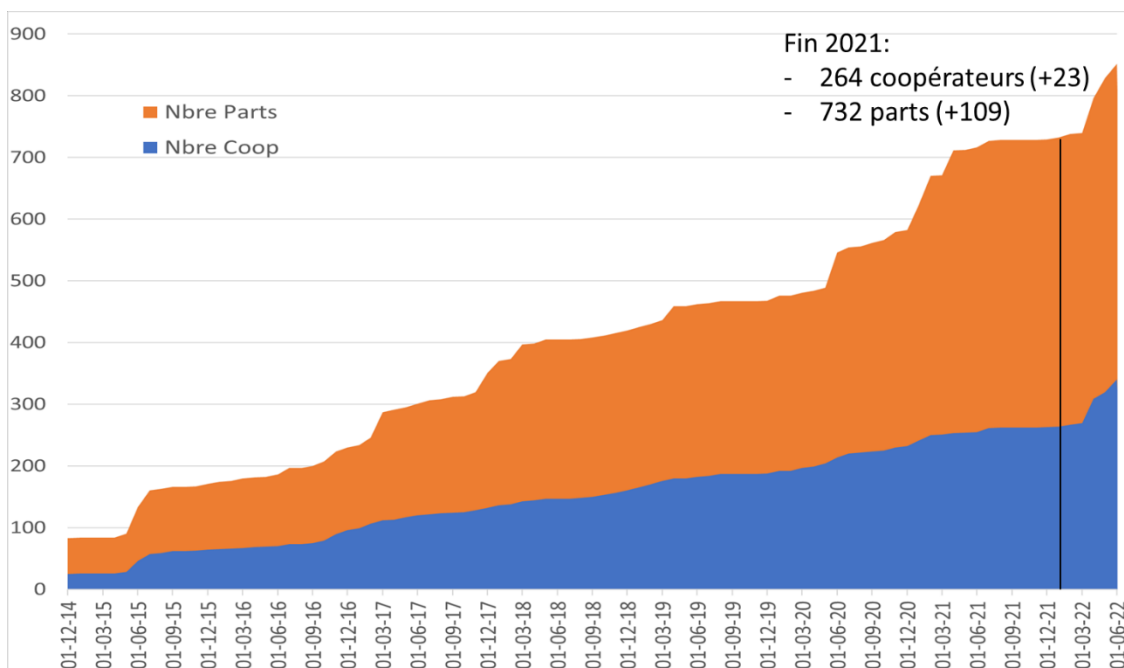
Projets Hydro

○ Marchin/Site de Maseyek - Arcelor :

- Une rencontre avec la direction du site de Marchin a permis de confirmer l'intérêt d'Arcelor Mittal de voir construite et exploitée une centrale hydroélectrique sur le site ainsi que de discuter les responsabilités dans le projet ;

- Une convention est en cours de rédaction ;
 - Une revue technique du projet a été réalisée avec WattsUp Eng afin de confirmer le type de machine la plus adaptée (turbine Kapan double réglage) ;
 - Les prochaines étapes sont de réaliser les démarches auprès de Resa pour le raccordement réseau, de mettre à jour le projet en termes de capacité d'évacuation en crue (cfr événement de juillet 2021) et de soumettre le dossier à la Région Wallonne (permis).
- HOSe :
- La centrale hydroélectrique de Chanxhe (420 kW) a été mise en service en janvier 2021 ;
 - La crue de juillet 2021 a fortement impacté les centrales de Chanxhe et des Grosses Battes qui ont dû être réparées pendant plusieurs mois (composants électroniques principalement), heureusement sans trop d'impact financier grâce à une très bonne couverture d'assurance. Ces 2 centrales ont été remises en service fin 2021/début 2022 ;
 - La centrale de Marcinelle II (380 kW) a été mise en service en novembre 2021 ;
 - 2 centrales additionnelles sur la Sambre ont été mises en service en 2022.
- Moulin de Masbourg : ancien moulin avec roue rénovée. Problématique de propriété du bief et d'autoconsommation. Peut-être à voir dans le cadre des CER.
- Moulin d'Eprave (Rochefort) : Ce projet est toujours en stand by (cfr PV AG 2021). Peut être pourra il être relancé dans le cadre des CER.
- CIESAC – Les Avins : projet toujours bloqué au niveau de la CIESAC (cfr PV AG 2021).
- Projet biométhanisation
- Ochain Energie (Clavier) :
- Ce projet continue de bien se dérouler malgré quelques problèmes techniques (normal dans un tel projet).
- Projet photovoltaïque
- « Photovoltaïque pour tous » : projet d'aide à l'installation de panneaux PV créé par Courant d'Air. Proposition d'en faire profiter d'autres coopératives. Projet repris par ResCoop.
- Cociter :
- Comme tout fournisseur d'électricité, Cociter est soumis à des règles d'équilibrage (équilibre quart d'heure par quart d'heure entre la production et la consommation électrique) qui ont un impact sur ses prix, cet équilibre se faisant au prix du marché ;
- Mise en œuvre en mars 2022 d'un tarif « circuit court » uniquement pour les coopérateurs → 9 à 12% moins cher que les fournisseurs classiques ;

- Il faut continuer à parler de Cociter pour supporter son développement.
- Evolution du nombre de coopérateurs et de parts : CEC comptait fin 2021 un total de 264 coopérateurs pour 732 parts acquises. Un diagramme montrant l'évolution du nombre de coopérateurs et de parts depuis la création de CEC est présenté (ci-dessous). Depuis début 2022, nous constatons une forte augmentation du nombre de coopérateurs sous l'effet de l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'attrait pour Cociter qui en découle.



- Répartition du capital de CEC

- **Fin 2021, CEC c'était :**

- Un capital souscrit de 183 000 euros dont :
 - 55 000 € investis en capital dans : Ochain Energie (10 000 €), Cociter (8 000 €), Monceau Hydro (16 000 €) et HOSe (21 000 €)
 - 64 085 euros en prêt subordonné à HOSe, pour éviter à HOSe d'aller emprunter dans des banques

Aujourd'hui, il reste environ 64.000 euros de capital disponible.

4. Comptes et bilan 2021

Présentation des comptes et du bilan de l'exercice 2021.

Comptes de résultat pour la période 1 janvier 2021 à 31 décembre 2021 (en euros)

Produit et charges d'exploitation

Chiffre d'affaire	190,00 € (facture service HOSe)
Amortissement (frais d'établissement)	0,00 €
Intérêt et charges financières (nette)	3.505,63 € (dividendes de Ochain + intérêts de HOSe)
Charges financières	-36,00 € (banque)

Services et biens divers

Comptable (y compris publication au moniteur)	-152,93 €
Financité	-75,00 €
Frais gestion COCITER	-54,51 €
Frais RESCOOP	-141,25 €
Site internet (hébergement)	-51,87 €

Autres frais administratifs :

Précompte mobilier sur intérêts	0,00 €
UCM cotisation -347,50	-347,50 €

Bénéfice (Perte) de l'exercice **2.836,57 €**

Bénéfices (Pertes) reporté(e)s **-2.678,13 €**

Bénéfices (Pertes) à reporter **158,44 €**

Impôt 0,00 €

Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

Actif	183.612 €
Comptes bancaires	63.185 €
Prêt subordonné	64.085 € (pour HOSe)
Créances à un an au plus	1.342 € (dividendes de Ochain et intérêts de HOSe)
Immobilisations financières	55.000 €
Frais d'établissement	
Passif	183.612 €
Apport disponible (ancien capital variable)	183.000 €
Bénéfice (Perte) reportées	158 €
Dettes	454 € (divers paiements en 2022)

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Il est décidé à l'unanimité de reporter le bénéfice de 158 euros sur 2022.

Le budget prévisionnel 2022 est le suivant :

<i>Produit et charges d'exploitation</i>	
Chiffre d'affaire	200,00
Dividendes de Ôchain	500,00
partie intérêts de HOSe	2.963,40
Frais pour étude (devis ORES)	
Amortissement (frais d'établissement)	0,00
Intérêt et charges financières (nette)	-36,00
<i>Services et biens divers</i>	
Frais publicité	-100,00
Divers (défraiements, ...)	-200,00
Comptable (y compris publication au mo	-300,00
GDPR	0,00
Site internet (hébergement)	-55,00
Financité	-75,00
Rescoop Wallonie	-200,00
Frais gestion COCITER	-85,00
<i>Autres frais administratifs :</i>	
Précompte mobilier sur intérêts	
UCM cotisation	-347,50
Bénéfice de l'exercice (Perte)	<u>2.264,90</u>
Impôt	-452,98
Bénéfice de l'exercice après impôt	1.811,92
Réserve de capital	-90,60
Distribution dividendes	
Bénéfices (Pertes) reporté(e)s	158,44
Bénéfices (Pertes) à reporter	1.879,76

5. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est approuvée à l'unanimité.

6. Composition du C.A

Plusieurs mandats d'administrateur arrivent à échéance lors de cette AG.

Guy Brassel, administrateur depuis la création de CEC, ne souhaite pas demander le renouvellement de son mandat. Le Président le remercie, au nom de la coopérative, pour son engagement durant toutes ces années

Le mandat d'administrateur de Sébastien Erpicum est renouvelé à l'unanimité moins une abstention.

Le mandat d'administrateur de Jean Marc Forro est renouvelé à l'unanimité moins une abstention

Le mandat d'administrateur de Christian Giet est renouvelé à l'unanimité moins une abstention

Le mandat d'administrateur de Hervé Pirard est renouvelé à l'unanimité moins une abstention

Le Conseil d'administration de CEC se présente dès lors comme suit :

- Pierre Archambeau (2020-2024)
- Françoise d'Arripe (2020-2024)
- Marie Erpicum (2020-2024)
- Sébastien Erpicum (Président) (2022-2026)
- Jean Marc Forro (2022-2026)
- Christian Giet (2022-2026)
- Hervé Pirard (2022-2026)

Avec le concours précieux (hors CA) de Jean Baptiste Steffen (DPO) et Claude Denoël (Webmaster, gestion des mails, communication, newsletter).

7. Divers

Un coopérateur mentionne le développement des murs éoliens.

Un coopérateur mentionne l'existence d'une turbine hydraulique apparemment sous exploitée à la scierie Mahy à Chanly (Wellin) sur la Lesse.

Les bénévoles de CEC, que ce soit les membres du C.A ou Claude Denoël et Jean-Baptiste Steffen (DPO), (et d'autres coopérateurs ponctuellement) sont vivement remerciés pour leur implication dans les nombreuses autres activités parallèles, à savoir : les réunions de C.A., les colloques, visites, conférences, la gestion courante des mails, les réponses téléphoniques.... (merci spécial à Claude Denoël !), le suivi des demandes de coopérateurs et partenaires, le suivi comptable et financier, ...

Il est rappelé que CEC est ouvert à tous et qu'une coopérative a besoin d'une grande variété de compétences. Chacun peut participer, que ce soit dans le C.A. de manière plus régulière ou en dehors, via des activités ponctuelles. En particulier, nous sommes à la recherche d'un(e) juriste, un(e) graphiste et un(e) chargé(e) de communication.

L'AG s'est clôturée vers 21h15.